

Mémoire déposé dans le cadre de la

**Commission d'étude
sur la maximisation des retombées économiques
de l'exploitation des ressources naturelles
dans les régions ressources**

Région : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Par :



**ABITIBI
CONSOLIDATED**

Le 3 février 2003

Table des matières

Avant-propos.....	3
1. Introduction.....	4
2. Le Québec : au cœur des préoccupations d’Abitibi-Consolidated...	5
a. Acteur important du développement des régions	5
b. Achats au Québec, ventes à l’étranger	6
c. Le développement durable : une priorité	7
d. Une complémentarité essentielle	9
3. Un des grands piliers de l’économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean	11
a. Une industrie forestière omniprésente	11
b. Les usines d’Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-St-Jean	12
c. Abitibi-Consolidated, un moteur économique régional	14
d. Une importante source de revenus pour les gouvernements	16
e. Les arbres récoltés sont utilisés à 100 %	17
f. Récolte et travaux sylvicoles qui tiennent compte du milieu	18
g. Des partenariats nombreux et efficaces	19
4. Recommandations.....	21
5. Conclusion.....	25

Avant-propos

Abitibi-Consolidated est le 3^e plus important employeur industriel du Québec. Elle y procure 9 500 emplois directs et environ 19 000 emplois indirects et induits, pour un total de 28 500 emplois.

Depuis la consolidation des actifs d'Abitibi-Price, de Stone-Consolidated et de Donohue au sein d'Abitibi-Consolidated, l'entreprise possède en propriété exclusive, et ce uniquement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, trois usines de papiers, sept usines de sciage, cinq usines de préparation de bois, une usine de seconde transformation ainsi que sept centrales hydroélectriques. Elle détient également des participations importantes dans une usine de pâte de papier, dans deux scieries ainsi que dans une usine de troisième transformation.

Quelques chiffres permettent de mieux cerner l'impact que peut avoir une entreprise comme Abitibi-Consolidated en région. Uniquement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, plus de 5 000 personnes travaillent pour l'entreprise, laquelle injecte dans l'économie 266 millions de dollars sous forme de salaires et 437 millions de dollars en achats de biens et services de toutes natures, dont 75 % sont réalisés dans la région même. Ses investissements annuels moyens y totalisent 73 millions de dollars, sans compter l'actuel projet de modernisation de son usine d'Alma, au coût de 175 millions de dollars. Plus de 146 millions de dollars sont finalement versés annuellement aux divers paliers de gouvernements, dont 92 % au seul gouvernement du Québec.

La matière ligneuse récoltée par Abitibi-Consolidated est totalement valorisée, de manière à éviter toute perte. L'entreprise a également su intégrer à ses pratiques une saine gestion intégrée des ressources afin de tenir compte des besoins et valeurs d'une multitude d'utilisateurs de la forêt.

Dans le cadre de l'actuelle Commission, Abitibi-Consolidated présente certaines recommandations susceptibles d'aider à identifier des pistes pour maximiser encore davantage les retombées économiques des entreprises forestières déjà établies au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1- Introduction

Abitibi-Consolidated Inc. est un chef de file mondial dans les secteurs du papier journal et des papiers de pâte mécanique non couchés à valeur ajoutée. Elle détient des participations dans 27 usines papetières situées au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie ainsi que dans 22 scieries, trois installations de transformation secondaire et dix centres de recyclage. Abitibi-Consolidated emploie 16 500 personnes à travers le monde et vend ses produits dans près d'une centaine de pays. Son chiffre d'affaires en 2002 a atteint 5,3 milliards de dollars. Son siège social international est établi à Montréal et compte à lui seul 375 employés.

Consciente de l'intérêt qu'a le gouvernement du Québec de maximiser, en régions, les retombées économiques de l'utilisation des ressources naturelles en général et, plus particulièrement de la forêt, Abitibi-Consolidated est heureuse de participer aux travaux de cette Commission d'étude.

Bien que l'entreprise en soit une d'envergure internationale, le présent mémoire démontrera, dans un premier temps, que le Québec est au cœur même de ses activités et que cette concentration géographique lui permet une complémentarité d'activités qui ont été et qui demeurent nécessaires à son développement.

Si Abitibi-Consolidated est présente dans sept des dix-sept régions administratives du Québec, c'est cependant au Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'elle concentre la plus forte portion de ses activités. Plus de 37 % de sa capacité de production de pâtes et papiers y est localisée de même que la moitié de ses scieries à propriété exclusive, une de ses deux usines de seconde transformation de bois ainsi que sept de ses huit centrales hydroélectriques situées au Québec.

Il va donc sans dire que les multiples usines d'Abitibi-Consolidated y jouent un rôle social et économique majeur. La seconde partie de ce mémoire tracera le portrait de ce véritable pilier de l'économie régionale et tentera, entre autres, de démontrer comment chacune des unités de l'entreprise vit en symbiose avec les autres composantes d'Abitibi-Consolidated, mais également avec certains partenaires de l'industrie forestière ainsi qu'avec une multitude d'autres collaborateurs régionaux.

L'industrie forestière fait actuellement face à d'énormes défis en ce début de 21^e siècle. Malgré cette période difficile, certaines avenues de maximisation des retombées économiques de l'utilisation des forêts méritent d'être examinées de plus près. Nous profitons de la création de cette Commission pour vous faire part de nos réflexions sur le sujet.

2- Le Québec : au cœur des activités d'Abitibi-Consolidated

Malgré son envergure internationale, c'est ici au Québec qu'Abitibi-Consolidated a développé la plus forte proportion de ses activités, que ce soit dans le secteur des pâtes et papiers, du bois de sciage, de la transformation secondaire ou même de la production hydroélectrique.

Concentration, au Québec, des activités d'Abitibi-Consolidated

Activité	Production au Québec	Production totale	Prod. au Québec / prod. totale (en %)
Sciage	1,8 milliard de pmp ²	2,2 milliards de pmp	84,0 %
2 ^e ou 3 ^e transformation du bois de sciage	240 millions de pmp	240 millions de pmp	100 %
Pâtes et papiers	3 305 000 tm ¹	7 909 000 tm	41,8 %
Hydroélectricité (puiss.)	471 MW	669 MW	70,4 %

1 Tonnes métriques

2 Pieds mesures de planche. Un pied mesure de planche équivaut à une pièce de bois de 1 pouce d'épaisseur sur 1 pied de largeur sur 1 pied de longueur. 1 000 PMP équivalent à 2,36 mètres cubes de bois.

Elle y exploite neuf usines de papier, 15 scieries, trois usines de seconde transformation ainsi que huit centrales hydroélectriques. Elle détient également des participations dans cinq autres scieries dans une usine de pâte commerciale ainsi que dans une usine de troisième transformation.

a) Acteur important du développement des régions

Abitibi-Consolidated est présente dans 23 municipalités différentes et dans sept des dix-sept régions administratives du Québec, à savoir l'Abitibi-Témiscamingue, la Capitale-Nationale, la Côte-Nord, la Mauricie, le Nord-du-Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal.

Les activités d'Abitibi-Consolidated constituent bien souvent le principal apport à l'économie de plusieurs communautés du Québec. Soucieuse de maintenir des liens étroits avec ces dernières, Abitibi-Consolidated est partenaire d'une dizaine de projets de forêt habitée, collabore avec plusieurs institutions d'enseignement supérieur et entretient des relations suivies avec nombre d'autres intervenants en forêt.

**Emplacement des usines possédées en propriété exclusive
par Abitibi-Consolidated au Québec**

Région administrative	Localité	Activité
Abitibi-Témiscamingue	Amos Champneuf Senneterre	Pâtes et papier Scierie Scierie
Capitale-Nationale	Beaupré Château-Richer Clermont Saint-Hilarion Saint-Raymond	Pâtes et papier Transformation secondaire Pâtes et papier Scierie Scierie
Côte-Nord	Baie-Comeau Baie-Comeau Baie-Comeau	Pâtes et papier Centrale hydroélectrique Scierie
Mauricie	La Tuque Shawinigan (Belgo) Shawinigan (Laurentide)	Scierie Pâtes et papier Pâtes et papier
Nord-du-Québec	Mun. de la Baie-James (Comtois)	Scierie
Saguenay—Lac-Saint-Jean	Alma Chibougamau (millage 54) Girardville La Doré Normandin Roberval Saguenay (Kénogami) Saguenay (Port-Alfred) Saguenay Saint-Fulgence Saint-Prime Saint-Prime Saint-Thomas	Pâtes et papier Scierie Scierie Scierie Préparation de bois Scierie Pâtes et papier Pâtes et papier 6 centrales hydroélectriques Scierie Scierie Transformation secondaire Scierie
Montréal	Montréal	Siège social

b) Achats au Québec, ventes à l'étranger

Abitibi-Consolidated est le **3^e plus important employeur industriel du Québec**, après Bombardier et Alcan. Elle y procure **9 500 emplois directs** et environ 19 000 emplois indirects et induits, pour un **total de 28 500 emplois**. Près de **1 milliard de dollars sont versés en salaires et avantages sociaux** chaque année aux employés d'Abitibi-Consolidated au Québec.

Les salaires qu'elle offre dans le secteur des pâtes et papiers dépassent en moyenne 50 000 \$ par année et sont de 40 % supérieurs à ceux offerts dans les autres secteurs manufacturiers québécois. La plupart des secteurs perçus positivement de la part des Québécois (le plus souvent localisés dans les grands centres) offrent des rémunérations bien en dessous de celles attribuées aux travailleurs du papier. À titre comparatif, les données contenues dans la publication *Industries manufacturières du Québec 1995-2000* publiée par l'Institut de la statistique du Québec démontrent que le traitement annuel des travailleurs

du secteur des pâtes et papiers est 20 % plus élevé que celui des travailleurs de l'industrie des produits informatiques et électroniques et 19 % supérieur à celui des employés de l'industrie du matériel de transport.

Les dépenses annuelles en biens et services d'Abitibi-Consolidated représentent environ 1,5 milliard de dollars et sont principalement effectuées dans les régions du Québec où la Société est présente. Depuis 1995, l'entreprise a investi, uniquement au Québec, **près de 2 milliards de dollars pour moderniser ses installations.**

Au plan des approvisionnements en fibre, Abitibi-Consolidated est un des principaux acheteurs de bois auprès des propriétaires de lots privés et également un des plus importants acheteurs de copeaux. Pour compléter l'approvisionnement de ses usines, Abitibi-Consolidated détient des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour un volume total de près de 7,4 millions de mètres cubes, soit environ 27 % de toutes les attributions de volumes résineux en provenance de la forêt publique. En incluant les autres usines dans lesquelles Abitibi-Consolidated détient une participation, ce pourcentage s'élève à 31 %.

Les usines québécoises d'Abitibi-Consolidated font essentiellement appel à des intrants disponibles au Québec même. En plus de donner de l'emploi direct à 9 500 travailleurs québécois, Abitibi-Consolidated :

- achète son électricité au Québec;
- se procure l'essentiel de sa fibre (bois rond, sciures, planures, copeaux, papiers récupérés) au Québec;
- donne en contrats une partie appréciable de ses travaux sylvicoles et de récolte à de nombreuses entreprises forestières de la région;
- est un des plus importants utilisateurs des services québécois de camionnage;
- réalise auprès d'entreprises de sous-traitance québécoises une grande partie de ses dépenses en usinage de pièces et en entretien de toutes natures;
- fait appel à une multitude d'autres services spécialisés (ingénieurs conseils, spécialistes en environnement, informaticiens, avocats, administrateurs, banquiers, etc.).

c) Le développement durable : une priorité

Abitibi-Consolidated s'est engagée à aménager les forêts qui lui sont confiées selon les principes d'aménagement forestier durable. À cette fin, le domaine forestier d'Abitibi-Consolidated a complété en 2002 la certification, par un auditeur indépendant, des systèmes de gestion environnementale et forestière de toutes ses divisions forestières. Ces systèmes répondent à la **norme ISO-14001** et ont la particularité de prendre en compte les critères d'aménagement

forestier durable des forêts établis par le Conseil canadien des ministres des forêts. L'entreprise, dans une deuxième phase, s'est récemment engagée à faire évoluer ses systèmes de gestion pour répondre aux exigences de la **norme CSA (Association canadienne de la normalisation)** dans toutes ses opérations forestières sur forêt publique au Canada, et la **norme SFI (Sustainable Forestry Initiative)** pour tous les terrains forestiers privés de la Société, et ce d'ici la fin de 2005.

En ce qui concerne le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les trois usines de papier de l'entreprise ainsi que l'ensemble de ses scieries, à l'exception d'une, ont également obtenu leur certification ISO-9001 ou ISO-9002 (processus de production). Une usine de papier de même que l'ensemble des scieries d'Abitibi-Consolidated, à deux exceptions près, sont aussi certifiées ISO-14001 (système de gestion environnementale). Les unités de production de l'entreprise qui ne sont toujours pas détentrices de telles certifications sont en voie de les obtenir.

Chez Abitibi-Consolidated, nous savons que la viabilité à long terme de notre entreprise dépend de la durabilité des ressources naturelles. Nous sommes déterminés à continuer à protéger et à valoriser ces ressources. En le faisant, notre objectif est de chercher sans cesse à mieux répondre aux attentes de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés, ainsi que des communautés dans lesquelles nous sommes établis, et ce, dans l'intérêt de la société d'aujourd'hui et des générations futures.

Les activités d'aménagement forestier réalisées par Abitibi-Consolidated sont variées et comprennent notamment la récolte avec protection de la régénération et des sols, les coupes de jardinage, l'éclaircie précommerciale, l'éclaircie commerciale, le drainage et le reboisement. Bien qu'une régénération abondante et vigoureuse soit présente pour assurer le renouvellement de la forêt pour 75 à 80 % des superficies récoltées, **plus de 40 millions de semis sont mis en terre** à chaque année sur les territoires aménagés par Abitibi-Consolidated au Québec.

Consciente de la nécessité d'améliorer constamment la connaissance des écosystèmes forestiers et de développer de meilleures façons d'aménager la forêt dans une perspective de développement durable, Abitibi-Consolidated est un membre actif de la Chaire industrielle en aménagement forestier durable de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), laquelle vise à assurer le développement et la qualité des activités de recherche, formation et transfert technologique nécessaires à l'élaboration et à l'application de stratégies et de pratiques d'aménagement forestier durable.

De plus, l'entreprise est membre du Réseau de centres d'excellence sur la gestion durable des forêts et du Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), organisme qui a

su apporter une vision nouvelle des modes de régénération de notre forêt boréale et qui nous a permis d'adapter nos méthodes de récolte en conséquence. Elle est également associée à plusieurs projets de recherche réalisés au Centre de foresterie des Laurentides ainsi que par des professeurs-chercheurs de la Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval. Enfin, Abitibi-Consolidated est un des partenaires essentiels de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent en mettant, entre autres, ses terrains privés à la disposition de cet organisme.

d) Une complémentarité essentielle

Pour Abitibi-Consolidated, un des principaux objectifs de ses activités à valeur ajoutée est de permettre une complémentarité avec ses activités de sciage primaire. Cette synergie permet en effet de maximiser les recettes provenant d'une même quantité de matière ligneuse et de diversifier la gamme des produits offerts sur les marchés. De plus, ces activités de deuxième ou troisième transformation permettent de réduire les coûts reliés à l'exportation du bois d'œuvre, particulièrement aux États-Unis, par la mise en marché de produits exempts de taxes ou de droits spéciaux.

La fabrication de produits de bois à valeur ajoutée (2^e ou 3^e transformation) étant tributaire de la transformation primaire des usines de sciage, il faut s'assurer de maintenir le niveau de production actuel de ces usines. Toute réduction de ce niveau de production réduira d'autant les possibilités d'établir de la seconde ou troisième transformation.

L'atteinte d'une certaine masse critique minimum est un autre facteur à ne pas négliger pour assurer la viabilité à long terme des projets de valeur ajoutée.

Les divers intervenants du milieu doivent donc faire preuve de prudence avant de se lancer dans une aventure dont l'issue peut être incertaine. En effet, en cas d'échec, ce ne serait pas uniquement la nouvelle unité de production qui serait affectée, mais bien l'ensemble des divisions en amont de cette entreprise de seconde ou de troisième transformation.

Présentement objet de nombreuses discussions, tant au gouvernement du Québec qu'au sein de l'industrie, les baisses appréhendées de possibilités forestières pourraient également avoir, à court terme, un effet pernicieux sur la viabilité des usines actuelles de seconde ou troisième transformation, et même compromettre tout projet futur.

Pareille diminution de la possibilité forestière entraînerait, dans un premier temps, une réduction équivalente des approvisionnements de toutes les usines québécoises, tant celles de sciage, de pâte et papier, que 2^e et 3^e transformation.

Or, l'énorme valeur des actifs des usines papetières aura tôt fait de convaincre les scieurs (tant intégrés qu'indépendants) d'augmenter la proportion de copeaux produits de manière à maintenir ouvertes les usines de pâtes et papiers réparties dans seize des dix-sept régions administratives du Québec. Pareille augmentation de l'importance relative des copeaux exercerait alors une pression à la hausse sur leur prix, donc sur la compétitivité des papetières québécoises.

Effet non moins important, seules les pièces de bois de la plus haute qualité sortiraient alors des scieries sous forme de bois d'œuvre. Or, toute hausse de qualité entraînerait nécessairement une baisse du volume des produits de sciage de basse qualité et une augmentation proportionnelle du prix de vente de ces bois. En conséquence, les usines de deuxième ou troisième transformation subiraient une double pénalité en terme d'approvisionnement (baisse généralisée à cause d'une réduction des CAAF et seconde baisse due à une moins grande disponibilité des produits de sciage de basse qualité) en plus d'une hausse généralisée de leurs coûts d'approvisionnement.

Dans un tel contexte, vouloir développer une véritable filière de seconde ou troisième transformation risque d'aboutir à de cuisants échecs si aucune mesure efficace n'est rapidement prise pour pallier aux éventuelles diminutions des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

3- Un des grands piliers de l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Comme c'est le cas de plusieurs autres régions du Québec, la Saguenay-Lac-Saint-Jean a véritablement pris son envol grâce à l'utilisation commerciale de la forêt. Favorisée par un climat continental humide, celle-ci a pu y être avantageusement utilisée grâce à la présence d'un réseau hydrographique bien articulé qui, longtemps, a permis le transport des billes de bois et la fourniture de l'énergie hydroélectrique nécessaire à la transformation de la matière ligneuse. Réalité souvent méconnue, plusieurs forêts de la région ont déjà été récoltées deux et même trois fois depuis un siècle et demi.

a) Une industrie forestière omniprésente

L'histoire étant garant du présent, personne ne se surprendra de l'importance qu'occupe l'industrie forestière dans l'économie de la région. Combinées ensemble, l'industrie du bois et celle des pâtes et papiers y occupent 37,3 % des employés à la production et fournissent 42,9 % de la masse salariale manufacturière du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Des 2,6 milliards de dollars de matériel et fournitures utilisés par le secteur industriel régional, 837 millions de dollars (32,7 %) sont dus à l'industrie forestière, laquelle y produit des biens d'une valeur totale de 1,8 milliard de dollars, ou 35,8 % de la valeur globale des biens manufacturés dans cette région.

Statistiques principales de l'industrie manufacturière au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1997

Secteur manufacturier	Employés à la production	Salaires à la production ¹	Coût des matières et fournitures utilisées	Valeur de la production
Bois	2 423	79 766 000 \$	394 571 000 \$	720 475 000 \$
Pâtes et papiers	2 723	159 513 000 \$	442 630 000 \$	1 079 043 000 \$
Total manufacturier	13 779	558 198 000 \$	2 560 247 000 \$	5 033 052 000 \$
Ind. forestière/total	37,3 %	42,9 %	32,7 %	35,8 %

Source : Institut de la statistique du Québec. *Statistiques manufacturières régionales*. Édition 2001, tableaux 5 et 7.

1 – Exclue les bénéfices marginaux.

Désireux de véritablement mesurer le rôle majeur joué par l'industrie de la transformation du bois dans les municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) québécoises, le ministère des Ressources naturelles du Québec s'est attardé à mesurer la dépendance de ces entités géographiques face à

l'industrie forestière en termes d'emplois. Les résultats obtenus pour la région sont révélateurs.

Selon cette étude réalisée en 2000, trois des quatre MRC régionales de l'époque avaient une main d'œuvre manufacturière qui dépendait pour plus de la moitié de la seule présence de l'industrie de la transformation (primaire, secondaire, tertiaire) du bois. Seule la MRC urbaine du Fjord-du-Saguenay, comprenant entre autres les trois anciennes villes de Chicoutimi, Jonquière et La Baie, dépendait moins de ce secteur de l'économie.

**Dépendance des MRC du Saguenay-Lac-St-Jean
face à l'industrie de la transformation du bois
en terme d'emplois manufacturiers**

Municipalité régionale de comté	% de dépendance
Lac-Saint-Jean-Est	56,0 %
Le Domaine-du-Roy	73,3 %
Le Fjord-du-Saguenay ¹	26,4 %
Maria-Chapdeleine	71,5 %

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec. *L'industrie de la transformation du bois, une présence vitale dans plusieurs municipalités québécoises*. Octobre 2000.

1 - Incluaient alors le territoire de la nouvelle ville de Saguenay.

b) Les usines d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Depuis la consolidation des actifs d'Abitibi-Price, de Stone-Consolidated et de Donohue au sein d'Abitibi-Consolidated, l'entreprise possède en propriété exclusive, et ce uniquement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, trois usines de papiers, sept usines de sciage, cinq usines de préparation de bois, une usine de seconde transformation ainsi que sept centrales hydroélectriques et quinze digues ou barrages. Elle détient également des participations dans l'usine de pâte de Saint-Félicien, dans deux scieries ainsi que dans une usine de troisième transformation.

Au total, 3 267 travailleurs (sans compter les travailleurs forestiers et sylvicoles dont on parlera plus loin) sont à l'emploi d'une de ces unités d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit 24 % de toute la main d'œuvre manufacturière régionale. Le secteur papetier compte pour 59 % de ces emplois (1 934), le secteur sciage et préparation du bois pour 33 % (1 064), la deuxième et la troisième transformation pour 7 % (235) et enfin la production électrique pour 1 % (34).

Usines d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Municipalités (usine)	Employés	Produits	Quantité/An	Participation en %
Alma	559	Papier journal : Papier annuaire :	170 000 tonnes 130 000 tonnes	100 %
Chibougamau (Millage 54)	109	Bois de sciage : Copeaux : Sciures :	145 Mpmp 160 000 tonnes 14 500 tonnes	100 %
Girardville	111	Bois de sciage : Copeaux : Sciures :	146 Mpmp 165 000 tonnes 15 000 tonnes	100 %
La Doré (incluant la préparation)	148	Bois de sciage : Copeaux : Sciures :	135 Mpmp 145 000 tonnes 37 000 tonnes	100 %
Larouche	70	Poutrelles en I :	70 millions de pieds linéaires	50 %
Normandin	44	Bois de sciage : Sciures/planures :	150 Mpmp 18 000 tonnes	100 %
Petit Saguenay	50	Bois de sciage : Copeaux : Sciures :	25 Mpmp 23 000 tonnes 3 000 tonnes	100 %
Roberval (incluant la préparation)	161	Bois de sciage : Copeaux : Sciures/planures :	170 Mpmp 170 000 tonnes 34 000 tonnes	100 %
Saguenay (Hydro)	34	Électricité	150 MgWatt	100 %
Saguenay (Kénogami)	450	Papier de pâte mécanique à valeur ajoutée :	185 000 tonnes	100 %
Saguenay (La Baie) Scierie Saguenay Ltée (incluant la préparation)	75	Bois de sciage : Copeaux : Sciures/planures :	45 Mpmp 50 000 tonnes 7 000 tonnes	50 %
Saguenay (Port-Alfred)	608	Papier journal :	270 000 tonnes	100 %
St-Félicien	317	Pâte à papier	351 000 tonnes	25 %
St-Fulgence (incluant la préparation)	110	Bois de sciage : Copeaux : Sciures/planures :	110 Mpmp 95 000 tonnes 12 000 tonnes	100 %
St-Ludger-de-Milot Produits Forest. Petit Paris (incluant la préparation)	102	Bois de sciage : Copeaux : Sciures/planures :	85 Mpmp 80 000 tonnes 20 000 tonnes	50 %
St-Prime	48	Bois de sciage : Copeaux : Sciures :	55 Mpmp ¹ 48 000 tonnes 11 500 tonnes	100 %
St-Prime (aboutage)	165	Bois structural :	50 Mpmp	100 %
St-Thomas (incluant la préparation)	106	Bois de sciage : Copeaux : Sciures/planures :	106 Mpmp 92 000 tonnes 20 000 tonnes	100 %
TOTAL	3 267	Papiers Pâtes Bois de sciage Copeaux Sciures/planures Bois structural Poutrelles en I Électricité	755 000 tonnes 351 000 tonnes 1 022 000 Mpmp ² 1 028 000 tonnes 192 000 tonnes 50 Mpmp 70 millions de pieds linéaires 150 MW	

1 Milliers de pieds mesures de planche. Un pied mesure de planche équivaut à une pièce de bois de 1 pouce d'épaisseur sur 1 pied de largeur sur 1 pied de longueur. 1 000 pmp équivalent à 2,36 mètres cubes de bois.

2 Ce total exclu les activités de seconde transformation des usines, de façon à éviter tout addition en double.

Ces 3 267 travailleurs produisent annuellement 755 000 tonnes de papier journal et de papiers à valeur ajoutée, 351 000 tonnes de pâte, plus de un milliard de pieds mesures de planche, plus d'un million de tonnes de copeaux, 192 000 tonnes de sciures et planures, 50 000 pieds mesures de planche de bois structural, 70 millions de pieds linéaires de poutrelles en I et 150 MW d'hydroélectricité.

En plus d'être directement à l'origine d'une partie importante des emplois offerts dans les municipalités où elle est implantée, Abitibi-Consolidated est également à l'origine d'une multitude d'autres activités complémentaires à celles de l'industrie forestière. Des centaines de travailleurs sylvicoles (voir sections suivantes) et de camionneurs mais également des ingénieurs, des spécialistes en environnement et des fournisseurs de toutes natures profitent indirectement de la présence d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean et de cette grande richesse collective qu'est la forêt.

c) Abitibi-Consolidated, un moteur économique régional

Comme on l'a vu précédemment, 3 267 personnes sont à l'emploi des différentes usines possédées en totalité ou en partie par Abitibi-Consolidated dans la région. Si, à ce total, on ajoute les 1 742 travailleurs forestiers et sylvicoles employés par l'entreprise, c'est **5 009 personnes qui tirent un revenu découlant de la présence d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean.**

Employés travaillant pour Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Secteur	Permanents	Temporaires	Total
Pâtes et papiers	1 810	124	1 934
Sciage	1 037	27	1 064
Forêt	165	1 577	1 742
2 ^e et 3 ^e transformations	235	-	235
Hydroélectricité	34	-	34
TOTAL	3 281	1 728	5 009

Plus de **266 millions de dollars** sont ainsi directement injectés dans la région sous forme de salaires et bénéfices marginaux. Les activités d'Abitibi-Consolidated étant géographiquement très dispersées, plusieurs municipalités bénéficient ainsi de retombées économiques très appréciables.

Une forte proportion de ces revenus familiaux sera à son tour dépensée en très grande partie à l'intérieur de la région, laquelle bénéficiera également des retombées indirectes et induites par la présence d'Abitibi-Consolidated.

Masse salariale en 2002 assumée par Abitibi-Consolidated
au Saguenay-Lac-Saint-Jean
 (incluant bénéficiaires marginaux)

Pâtes et papiers	130 500 000 \$
Scieries et préparation de bois	65 300 000 \$
Forêt	67 837 000 \$
Hydroélectricité	2 500 000 \$
TOTAL	266 137 000 \$

Les quatre secteurs d'activités d'Abitibi-Consolidated sont en plus à l'origine d'**investissements annuels moyens de 73 millions de dollars**, lesquels visent pour la plupart à améliorer la compétitivité des divers équipements en place et la qualité des produits. Finalement, Abitibi-Consolidated annonçait récemment un investissement **175 millions de dollars dans son usine d'Alma** afin de transférer sa production de papier journal en un papier innovateur à valeur ajoutée, le Equal Offset.

Investissements annuels par Abitibi-Consolidated
au Saguenay-Lac-Saint-Jean
 (moyenne de 1997-2002)

Pâtes et papiers	42 196 000 \$
Scieries	18 100 000 \$
Forêt	11 587 000 \$
Hydroélectricité	1 500 000 \$
TOTAL	73 383 000 \$

Les achats de biens et de services de l'entreprise ont totalisé 437 millions de dollars au cours de la seule année 2002. Plus important encore pour la région, **les trois-quarts de cette somme sont allés à des fournisseurs de la région**, 16 % à des entreprises québécoises basées à l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean et moins de 9 % ont profité à des fournisseurs hors Québec.

**Achats de biens et services en 2002 des installations d'Abitibi-Consolidated
situées au Saguenay-Lac-Saint-Jean**

	Au SLSJ	Québec (autres régions)	Extérieur du Québec	TOTAL
Pâtes et papiers	144 781 000 \$	51 141 500 \$	35 969 000 \$	231 891 500 \$
Scieries	22 531 000 \$	13 700 000 \$	1 600 000 \$	37 831 000 \$
Forêt	159 019 000 \$	5 700 000 \$	100 000 \$	164 819 500 \$
Hydroélectricité	1 500 \$	500 000 \$	-	2 000 000 \$
TOTAL (\$)	327 831 500 \$	71 041 500 \$	37 669 000 \$	436 542 000 \$
TOTAL (%)	75,1 %	16,3 %	8,6 %	100 %

d) Une importante source de revenus pour les gouvernements

Employeur régional de premier plan versant une énorme masse salariale à ses milliers de travailleurs, important investisseur et acheteur de biens et de services encore plus dominant, Abitibi-Consolidated contribue également aux revenus des divers paliers de gouvernements.

Au cours de la seule année 2002, c'est plus de **146 millions de dollars qu'elle a ainsi versé en redevances forestières, en paiements d'électricité et en taxes et redevances de toutes sortes**. De ce montant, plus de 90 % est destiné au gouvernement du Québec ou à une de ses agences, le reste étant réparti entre le gouvernement fédéral et les municipalités où se déroulent les activités de l'entreprise.

**Paiements aux gouvernements par les unités
d'Abitibi-Consolidated situées au Saguenay-Lac-Saint-Jean**
(excluant l'impôt provincial et fédéral)

Hydro-Québec	37 968 000 \$
Redevances – électricité (baux et royautés)	3 000 000 \$
Redevances forestières	68 016 000 \$
Commission de la santé et de la sécurité au travail	9 314 795 \$
Régime d'assurance maladie du Québec	7 936 205 \$
Régime des rentes du Québec	8 454 046 \$
Taxes municipales et scolaires	6 439 630 \$
Assurance emploi	5 379 847 \$
TOTAL	146 508 523 \$

e) Les arbres récoltés sont utilisés à 100 %

Les pages précédentes l'ont démontré, Abitibi-Consolidated est une entreprise dont les activités sont fortement intégrées. Présente autant en forêt qu'en transformation primaire, secondaire et tertiaire de la matière ligneuse, productrice de l'hydroélectricité nécessaire à une partie de ses besoins, Abitibi-Consolidated tend à orienter son développement vers des activités valorisant tant ses produits que les sous-produits issus de ses activités de sciage et de fabrication de papier.

Dans la forêt publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 3,3 millions de mètres cubes de bois sont récoltés par Abitibi-Consolidated. S'ajoutent 150 000 mètres cubes récoltés sur les terrains privés de Smurfit-Stone. L'arbre est d'abord acheminé vers une scierie pour être partiellement transformé en bois d'œuvre (35 % du volume récolté). Devenus depuis plus d'une dizaine d'années de véritables sources de revenus pour nombre de scieries québécoises, les copeaux (46 % des volumes récoltés) sont soit utilisés par une des trois usines de papiers d'Abitibi-Consolidated ou encore vendus à l'usine de pâte de Saint-Félicien dont elle est actionnaire.

Encore récemment considérés comme des déchets, les sciures et planures (10 % des volumes récoltés) servent maintenant à la fabrication de cartons, de panneaux particules, de granules pour systèmes de chauffage et même de litières pour animaux domestiques.

Désireuse de ne rien perdre de la précieuse matière ligneuse, Abitibi-Consolidated expédie toutes ses écorces (9 % du volume récolté) à l'une ou l'autre des usines de pâtes et papiers de la région, lesquelles utilisent ce combustible pour produire la vapeur nécessaire au séchage du papier, ainsi qu'aux autres usines de cogénération de la région.

Tendance que plusieurs voudraient voir s'amplifier au cours des années à venir, Abitibi-Consolidated utilise également une partie appréciable du bois d'œuvre qu'elle produit pour la fabrication de produits de seconde et de troisième transformation. Au total, 115 600 000 pieds mesure de planches (pmp) sont ainsi dirigés soit vers ses usines régionales de Saint-Prime et de Larouche (95 553 000 pmp ou 83 %) ou encore acheminés à son usine de Château-Richer (20 047 000 pmp ou 17 %) dans la région de la Capitale-Nationale.

De plus, environ 141 000 tonnes de boues issues de ses usines de pâtes et papiers sont valorisées à des fins agricoles ou de compostage. Enfin, de nouveaux projets de valorisation des résidus des cours à bois permettent graduellement l'utilisation de ces derniers dans les litières pour bœuf, porcs et chevaux ainsi que dans les sols friables des bleuetières afin d'y réduire les risques d'érosion éolienne.

**Optimisation de la ressource ligneuse
récoltée au Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Produits	M³ en %	Utilisations
Bois d'œuvre	35 %	⇒ 87,1 % vendus sur le marché libre ⇒ 12,9 % utilisés en 2 ^e et 3 ^e transformation
Copeaux	46 %	⇒ 46 % utilisés à Alma, Kénogami et Port-Alfred ⇒ 54 % vendus à S.F.K. Pâte
Sciures/Planures	10 %	⇒ 19,6 % utilisés à l'interne ⇒ 46,3 % vendus à Smurfit-Stone La Tuque ⇒ 17,0 % vendus à Uniboard La Baie ⇒ 14,6 % vendus à Granules L.G. ⇒ 2,5 % vendus à Litières Lac St-Jean
Écorces	9 %	⇒ 11,3 % utilisés à Port-Alfred ⇒ 4,6 % utilisés à Kénogami ⇒ 40,9% vendus à S.F.K. Pâte ⇒ 12,5 % vendus à Société de Cogénération de St-Félicien ⇒ 30,7 % vendus à Bowater

f) Récolte et travaux sylvicoles qui tiennent compte du milieu

Quelque 1742 personnes travaillent sur une base saisonnière ou annuelle aux travaux forestiers et sylvicoles réalisés pour le compte d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean. **Les contrats octroyés à cette fin ont totalisé en 2002 19,2 millions de dollars**, soit 4,5 millions de dollars pour la région Saguenay et 14,7 millions de dollars pour le Lac-Saint-Jean. Les éclaircies précommerciales comptent pour plus de la moitié de ces investissements visant à maintenir ou augmenter la productivité des forêts de la région.

Au total, 32 966 hectares sont annuellement l'objet de travaux sylvicoles sur les territoires sous contrat d'aménagement forestier entre le gouvernement du Québec et Abitibi-Consolidated.

Abitibi-Consolidated a su intégrer à ses pratiques sylvicoles une saine gestion intégrée des ressources, laquelle permet de considérer le plus grand nombre de besoins et de valeurs dans le processus décisionnel et d'aborder la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la gestion de l'ensemble des ressources du milieu forestier (matière ligneuse, potentiel récréotouristique, faune...) de façon concertée entre tous les utilisateurs. Par exemple, les zones

d'exploitation contrôlées (ZEC) et les pourvoiries sont régulièrement consultées par l'entreprise lorsque vient le temps d'établir des plans d'aménagement.

Travaux sylvicoles annuels d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Type de travaux	Saguenay		Lac-St-Jean		Total	
	Hectares	Coûts	Hectares	Coûts	Hectares	Coûts
Scarifiage	1170	257 000 \$	6 192	1 362 240 \$	7 362	1 619 240 \$
Reboisement	1760	968 000 \$	8 544	3 332 160 \$	10 304	4 300 160 \$
Dégagement	300	267 000 \$	3 005	2 674 450 \$	3 305	2 941 450 \$
Éclaircie précomm.	3910	2 815 000 \$	6 195	6 628 650 \$	10 105	9 443 650 \$
Éclaircie commerc.	700	186 000 \$	640	460 800 \$	1 340	646 800 \$
Drainage	-	-	350	147 000 \$	350	147 000 \$
Coupe progressive d'ensemencement	-	-	200	108 000 \$	200	108 000 \$
Total	7840	4 493 000 \$	25 126	14 713 300 \$	32 966	19 206 300 \$

Abitibi-Consolidated est également à l'avant-garde dans le développement de modèles de répartition spatiale des coupes adaptés à la pessière noire. Développées en partenariat avec les intervenants du milieu ainsi qu'avec l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski et la Société de protection des forêts contre le feu (Sopfeu), ces nouvelles pratiques forestières ont pour objectif premier de s'assurer que les méthodes de récolte utilisées permettent l'optimisation des rendements tout en tenant également compte, entre autres, de l'habitat du caribou des bois, des pratiques ancestrales des autochtones, des activités de villégiature en milieu forestier, des activités diverses pratiquées sur les zones d'exploitation contrôlées et les pourvoiries, ainsi que des nouvelles méthodes de combat d'incendies mises au point par la Sopfeu.

Les techniques de récolte des bois brûlés développées au cours des ans par Abitibi-Consolidated font d'elle une pionnière en la matière, tant et si bien qu'elle est même appelée après le passage d'un feu par d'autres bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour récolter la fibre qui, autrement, deviendrait vite la proie d'insectes et pourrirait sur place.

g) Des partenariats nombreux et efficaces

En plus des partenariats évoqués précédemment, Abitibi-Consolidated a signé des ententes relatives à des projets de forêt habitée avec sept groupes différents, dont cinq municipalités. Dans chacun de ces cas, l'objectif est de

permettre aux localités impliquées de créer de l'emploi chez elles en utilisant les forêts de lots publics intramunicipaux autrefois inutilisées et les territoires municipalisés sous CAAF. Ce mode d'opération est particulièrement adapté à la récolte dans les zones sensibles.

Projets de forêt habitée auxquels participe Abitibi-Consolidated

Municipalité	Récolte			Transport		
	m3	Employés	Durée (semaines)	m3	Employés	Durée
Foresterie Ilnu ¹	2 000	3	12	2 000	6	1
Forêt-Bleuetière	1 000	10	4	5 000	2	4
La Doré	10 000	15	22	10 000	2	8
Normandin	4 000	10	16			
St-Edmond	2 000	3	3	2 000	2	3
St-Hedwidge	2 000	3	15	2 000	6	1
St-Thomas	10 000	20	25	10 000	2	8
TOTAL	31 000	64	13,9 (moyenne)	31 000	20	4,2 (moyenne)

1 En plus des activités de récolte et de transport, l'entente avec cette communauté comprend des travaux d'éclaircie précommerciale sur 52 hectares, lesquels procurent de l'emploi à trois personnes durant quinze semaines.

Les activités de récolte successives à ces ententes ont permis la création de 64 emplois d'une durée annuelle moyenne de 13,9 semaines ainsi que 20 autres emplois pour le transport des quelque 31 000 mètres cubes de bois qui y sont récoltés.

Recommandations

1. S'assurer de ne jamais mettre en péril les acquis d'aujourd'hui au profit d'hypothétiques développements futurs

Le gouvernement du Québec ainsi que les instances politiques régionales se sont fixé pour objectif de maximiser les retombées économiques de l'utilisation des ressources naturelles dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le développement de nouvelles usines de seconde et troisième transformation de bois doit d'abord et avant tout reposer sur la consolidation des activités de première transformation.

L'assurance de l'exploitation rentable des usines de seconde et de troisième transformation repose avant tout sur la position de force de son fournisseur principal (les scieries) en terme de facilité et de constance des approvisionnements en matière première et sur ses coûts de production.

Le contexte de l'industrie du sciage est précaire et sujet à des pressions grandissantes du public quant à l'assurance d'une bonne gestion permettant la pérennité de la ressource forestière et l'accessibilité équitable aux forêts par l'ensemble de la population. Le mémoire conjoint MRN-industrie (<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/presse/mrn-industrie.pdf>.) fait état de réductions significatives dans les approvisionnements des usines de première transformation, causées par des mesures introduites ou envisagées par le gouvernement.

La viabilité à court et à long termes de nouvelles usines de deuxième ou troisième transformation exigera des conditions socio-économiques plus favorables aux scieries et de meilleures conditions de mise en marché des produits sur les marchés d'exportation. Il est par ailleurs important de noter que la fabrication de pâtes et de papiers est un exemple concret de deuxième transformation du bois. Les copeaux y constituent en effet un intrant majeur dans la fabrication du papier.

2. Réaliser, au préalable, des analyses d'impact crédibles avant de décider de changer l'équilibre actuel

Afin d'éviter d'éventuels problèmes, toute nouvelle mesure proposée par la Commission devrait faire l'objet d'une analyse crédible des impacts sur chacune des usines existantes ainsi que sur les communautés où elles sont implantées. Les termes d'une telle analyse d'impacts devraient être convenus avec les entreprises qui risquent d'être affectées par les propositions gouvernementales.

3. Les redevances forestières gérées par des instances régionales devraient totalement être investies de manière à permettre à l'ensemble des utilisateurs de bénéficier davantage de la forêt.

La forêt est un capital qu'on se doit collectivement de maintenir et d'utiliser judicieusement. Les redevances forestières qui sont retournées à la région et qui proviennent de l'utilisation commerciale des forêts devraient être investies totalement en forêt dans des projets susceptibles de permettre à l'ensemble de ses utilisateurs de bénéficier davantage de celle-ci. Nous sommes donc d'avis que le maintien de ce capital, structurant pour la plupart des régions ressources, passe par l'investissement en forêt des sommes d'argent qui en proviennent, de manière à rendre davantage disponible la forêt à l'ensemble de la population et ainsi éviter une diminution de sa valeur globale à long terme.

4. Une augmentation éventuelle du transfert des redevances forestières à la région devrait prioritairement servir à l'amélioration des connaissances et à l'augmentation de la productivité des forêts.

Nous suggérons qu'une éventuelle augmentation des sommes d'argent gérées à partir de la région et provenant des redevances forestières serve prioritairement à l'amélioration des connaissances et à l'augmentation de la productivité des forêts. Cette décision créerait à court terme de nouvelles occasions d'emplois en forêt pour les travailleurs de la région et, à long terme, des emplois plus nombreux dans la 2^e et la 3^e transformation.

5. Une étude exhaustive et rigoureuse des opportunités de projets de seconde et troisième transformation, en partenariat avec l'industrie forestière, devrait être réalisée.

Dans le cadre de la négociation entre le CRCD-02, le ministère des Régions et celui des Ressources naturelles au sujet de l'entente spécifique visant la 2^e et la 3^e transformation du bois au Saguenay-Lac-Saint-Jean, une partie des sommes disponibles devrait servir à la réalisation d'une étude sur les opportunités réelles de projets. Le gouvernement du Québec et les intervenants régionaux doivent s'assurer que d'éventuels démarrages d'entreprises de transformation soient viables et combler des niches de marché précises. Une grande quantité de bois de basse qualité provenant des usines de l'entreprise dans la région est déjà dirigée vers des usines de 2^e et de 3^e transformation. Il faut donc inciter les promoteurs à bien analyser les projets futurs et à cibler de nouvelles niches.

6. Le gouvernement du Québec devrait favoriser le démarrage d'entreprises de 2^e et 3^e transformation par l'application de crédits sur les redevances forestières.

Abitibi-Consolidated suggère que tout le bois servant pour la 2^e et la 3^e transformation puisse se voir octroyer un crédit provenant des redevances forestières déjà payées par l'usine de première transformation. Ce crédit, qui deviendrait un incitatif au démarrage d'usines de seconde et troisième transformation, pourrait être limité dans le temps, mais permettrait néanmoins aux promoteurs de stabiliser le coût de leur matière première pendant la période cruciale de démarrage.

7. Des mesures efficaces de rendement accru pour les forêts devraient être rapidement mises en place.

Étant donné la volonté du gouvernement du Québec d'augmenter la superficie des aires protégées, de limiter les droits de coupe au-delà d'une certaine limite nordique, d'exclure des massifs de forêt ou d'en réduire la récolte, il est primordial d'augmenter le rendement des forêts demeurant disponibles afin de pouvoir combler les besoins de la population tout en maintenant les attributions des usines existantes en bois de qualité.

Les récentes ententes signées entre le Gouvernement du Québec et la Nation Cris représentent un autre facteur qui pourrait influencer à la baisse les volumes de bois disponibles aux usines de sciage. Ces baisses de possibilités forestières pour les régions Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean sont estimées par l'industrie à entre 12,5 % et 14,4 % par an, tel que mentionné dans le rapport MRN-industrie.

Il est donc impératif d'accroître le rendement de nos forêts par une sylviculture intensive. Le ministère des Ressources naturelles pourra ainsi maximiser à court terme les retombées des redevances forestières payées par les entreprises en créant plus d'emplois, assurer à long terme les approvisionnements des usines qui peuvent générer une activité économique stable et soutenue, en plus de conserver le bénéfice de l'utilisation de la forêt publique par les autres utilisateurs.

8. La disponibilité d'une main d'œuvre bien formée est une nécessité à laquelle tous les intervenants devraient s'attaquer au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La pénurie anticipée de main-d'œuvre qualifiée, autant en forêt que dans les usines de sciage et de pâtes et papiers, inquiète l'industrie et pourrait rapidement constituer un handicap pour les unités existantes et un frein au développement

de projets de 2^e et 3^e transformation. Les commissions scolaires, les CEGEP et universités doivent être davantage à l'écoute des besoins de l'industrie à cet égard. Le gouvernement et l'industrie, pour leur part, doivent travailler ensemble pour valoriser le travail au sein de l'industrie forestière.

Enfin, le gouvernement et les institutions d'enseignement devraient créer des modules d'enseignement spécialisés en régions ressources de façon à permettre aux étudiants non seulement d'y acquérir une formation adaptée aux besoins de l'industrie mais également de découvrir les avantages liés à la vie en région. Mettre de l'avant une telle recommandation permettrait aux gouvernements l'atteinte d'un double objectif, à savoir une meilleure formation pour ses futurs travailleurs et un nouvel incitatif à vivre en régions.

5- Conclusion

Abitibi-Consolidated appuie le gouvernement du Québec dans son désir de se doter d'un plan d'action pour maximiser les retombées économiques régionales de la mise en valeur des ressources naturelles.

Dans son mémoire, Abitibi-Consolidated a voulu démontrer l'importance qu'elle apportait non seulement à une bonne gestion de la ressource, mais également à sa valorisation optimale.

Abitibi-Consolidated est déjà très impliquée dans plusieurs régions du Québec et privilégie les partenariats et les initiatives qui permettent un meilleur épanouissement des communautés où vivent ses employés.

Tout en reconnaissant pleinement l'importance de maximiser les retombées économiques régionales, Abitibi-Consolidated, comme toute autre entreprise forestière, ne peut échapper à la dure réalité du monde des affaires qui lui dicte les trois conditions essentielles pour assurer sa survie et son développement :

- un environnement d'affaires favorable permettant d'attirer les capitaux requis pour l'amélioration des équipements actuels et pour la poursuite du développement de l'entreprise;
- un approvisionnement en matière ligneuse stable en quantité et en qualité;
- un engagement ferme envers l'aménagement forestier durable pour conserver un accès aux marchés ainsi qu'à la ressource.

Abitibi-Consolidated est disposée à discuter avec les promoteurs de nouveaux projets de développement en autant qu'ils sont réalistes et rentables. À cet effet, il est important de rappeler les huit recommandations du mémoire :

1. S'assurer de ne jamais mettre en péril les acquis d'aujourd'hui au profit d'hypothétiques développements futurs.
2. Réaliser, au préalable, des analyses d'impact crédibles avant de décider de changer l'équilibre actuel
3. Les redevances forestières gérées par des instances régionales devraient totalement être investies de manière à permettre à l'ensemble des utilisateurs de bénéficier davantage de la forêt.
4. Une augmentation éventuelle du transfert des redevances forestières à la région devrait prioritairement servir à l'amélioration des connaissances et à l'augmentation de la productivité des forêts.
5. Une étude exhaustive et rigoureuse des opportunités de projets de seconde et troisième transformation, en partenariat avec l'industrie forestière, devrait être réalisée.
6. Le gouvernement du Québec devrait favoriser le démarrage d'entreprises de 2^e et 3^e transformation par l'application de crédits sur les redevances forestières.

7. Des mesures efficaces de rendement accru pour les forêts devraient être rapidement mises en place..
8. La disponibilité d'une main d'œuvre bien formée est une nécessité à laquelle tous les intervenants devraient s'attaquer au Saguenay-Lac-Saint-Jean..

Les communautés, l'industrie et le gouvernement auraient avantage à rechercher constamment des solutions constructives permettant de maintenir ou même de hausser le niveau d'activité, et par conséquent les retombées financières, qui y seraient associées.

Pour terminer, Abitibi-Consolidated réitère son entière collaboration à la Commission et au gouvernement du Québec.

Personne-ressource

Denis Leclerc
Directeur, Affaires gouvernementales et publiques
Abitibi-Consolidated Inc.
(514) 394-3601